

Kigali, le 26 janvier 1928.

No 192/Fin.

Copie a Monsieur l'Agent du Service des Finances a KIGALI.  
Copie a Monsieur le Sous-Comptable a KIGALI.

*Fl. 1-2-24  
38/7in*



Monsieur le Delege,

J'ai l'honneur de vous prier de ne plus envoyer pour le moment du moins des caisses de numeraire a USUMBURA mais d'adresser cette monnaie (pieces de 1,00 fr.- 0,50 fr. et petit nickel) a Monsieur le Sous-Comptable de KIGALI

Il doit etre entendu que les titres valant especes, et les pieces d'argent doivent etre expediees a Monsieur le Cais-sier Colonial a Usumbura comme par le passe.

Il y a crise de monnaie a KIGALI depuis le debut du mois.

Le Resident du Ruanda,  
G. Mortchan.

*[Handwritten signature]*

a Monsieur le Delege du Resident a

RUHENGARI.  
GATSIBU.  
RUKIRA.  
KABAYA.  
-----